

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Numéro 1883-495

AVIS est donné que conformément à l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Cette consultation écrite vise la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

Demande de dérogation mineure numéro 1883-495 pour le bâtiment situé aux 6280-6336, boulevard des Grandes Prairies, lot numéro 1 333 372 du cadastre du Québec, dans la zone I12-20.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la marge avant minimale de 6,05 mètres, exigée à la grille des usages et normes de la zone I12-20, soit réduite à 4,72 mètres.

La consultation écrite se déroulera du **16 février au 2 mars 2022 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sle.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**.

Les documents relatifs à cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Le conseil d'arrondissement diffusera les questions et commentaires reçus et statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance qui se tiendra **le lundi 7 mars 2022, à 19 h** et qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.

Montréal, le 15 février 2022.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate